

### **AVERTISSEMENT**



### Merci d'éteindre votre portable

- Le document qui vous est remis est constitué des diapositives projetées à l'écran.
- Il ne contient pas les commentaires des animateurs.
- Il vous est vivement conseillé de prendre vos propres notes.

ď



### CHARTE D'UTILISATION

- Le présent document a été construit et rédigé dans le but d'aider les Compagnies d'experts membres du C.N.C.E.J, leurs centres de formation affiliés, et leurs conférenciers et intervenants-formateurs, ci-après dénommés les « utilisateurs », à accomplir leurs propres actions de formation.
- Le contenu de ce support de formation daté est librement modifiable par l'utilisateur sous sa responsabilité, pour autant que le contenu général du propos, le sens des écrits et l'objectif pédagogique ne s'en trouvent pas altérés, et sous la réserve expresse que la présentation originale et la date d'édition du document (charte graphique, logos et références du C.N.C.E.J) ainsi que la présente charte d'utilisation ne soient ni modifiées ni supprimées.
- Remis aux utilisateurs désignés ci-dessus, pour leurs actions de formation faisant largement appel au bénévolat, ce document protégé par copyright ne peut en aucun cas (sauf licence préalable) être utilisé à des fins commerciales ou lucratives.
- Les utilisateurs devront s'assurer que les éléments contenus dans ce module sont à jour des dernières dispositions législatives, fiscales et sociales.

M9-DOSSIERS ET ECRITS- Commission Formation - Qualité dans l'expertise -mars 2010, MAJ décembre 2016



### **CHARTE D'UTILISATION**

- Le présent document a été construit et rédigé dans le but d'aider les Compagnies d'experts membres du C.N.C.E.J, leurs centres de formation affiliés, et leurs conférenciers et intervenants-formateurs, ci-après dénommés les « utilisateurs », à accomplir leurs propres actions de formation.
- Le contenu de ce support de formation daté est librement modifiable par l'utilisateur sous sa responsabilité, pour autant que le contenu général du propos, le sens des écrits et l'objectif pédagogique ne s'en trouvent pas altérés, et sous la réserve expresse que la présentation originale et la date d'édition du document (charte graphique, logos et références du C.N.C.E.J) ainsi que la présente charte d'utilisation ne soient ni modifiées ni supprimées.
- Remis aux utilisateurs désignés ci-dessus, pour leurs actions de formation faisant largement appel au bénévolat, ce document protégé par copyright ne peut en aucun cas (sauf licence préalable) être utilisé à des fins commerciales ou lucratives.

1

3



- I le dossier de l'expert de justice
- II -les exemples de documents émis par l'expert
- III les écrits en cours d'expertise
- IV le pré rapport
- V les courriels
- VI les écrits nécessaires à une expertise dématérialisée

5

M9-DOSSIERS ET ECRITS- Commission Formation - Qualité dans l'expertise -mars 2010, MAJ décembre 201



# I - LE DOSSIER DE L'EXPERT DE JUSTICE

- 1 pièces de la procédure
- 2 correspondance
- 3 pièces communiquées par les parties
- 4 diligences techniques effectuées par l'expert
- 5 pièces comptables
- 6 prescription de l'action en responsabilité de l'expert

6



# I.1 - PIÈCES DE LA PROCÉDURE

- pièces communiquées par la juridiction
- lettre d'acceptation de la mission
- liste récapitulative et coordonnées de l'ensemble des parties à la cause, leurs conseils, experts, assureurs
- correspondance échangée avec la juridiction
- observations générales et autres documents relatifs à la procédure
- convocations aux réunions d'expertise (avec bordereaux des LRAR)

M9-DOSSIERS ET ECRITS- Commission Formation - Qualité dans l'expertise -mars 2010, MAJ décembre 2016



### I.2 - CORRESPONDANCE

- correspondance reçue et envoyée aux parties
- correspondance échangée avec les « sapiteurs », laboratoires et autres tiers

8

# 1.3 - PIÈCES COMMUNIQUÉES PAR LES PARTIES

- sous dossiers par partie et classement chronologique.
- fiche de contrôle des pièces communiquées par les parties (\*)
- lettre (RAR) de restitution des documents (\*\*)

9

M9-DOSSIERS ET ECRITS- Commission Formation - Qualité dans l'expertise -mars 2010, MAJ décembre 20



# 1.4 - DILIGENCES TECHNIQUES EFFECTUÉES PAR L'EXPERT

- calendrier prévisionnel du déroulement de l'expertise
- chronologie des diligences et travaux effectués
- réunions et notes d'expertise correspondantes (\*)
- travaux et recherches effectués par l'expert
- missions confiées aux sapiteurs ou laboratoires
   leurs rapports et commentaires de l'expert
- pré-rapport ou note de synthèse
- dires des parties (analyse et commentaires)
- rapport d'expertise et ses annexes
- autres documents techniques et législatifs utiles.

10



### **I.5 - PIÈCES COMPTABLES**

- relevé des temps passés
- relevé des débours (\*) et frais justifiés
- facturation
  - provisions initiales et complémentaires
  - devis prévisionnel (à établir en début d'expertise et à actualiser si nécessaire)
  - factures sapiteurs et laboratoires
  - note de frais et honoraires pour taxation
- recouvrement
  - ordonnance de taxe (honoraires et frais)
  - recouvrement demande et copie du règlement
  - lettres de relances procédure éventuelle(\*\*)

M9-DOSSIERS ET ECRITS- Commission Formation - Qualité dans l'expertise -mars 2010, MAJ décembre 2016

11

# 1.6 - PRESCRIPTION de l'ACTION en RESPONSABILITÉ de l'EXPERT

La loi N° 2008-561 du 17 juin 2008 sur la prescription en matière civile précise au Chapitre II - Section I – art. 2224 « Les actions personnelles se prescrivent par 5 ans a/c du jour où le titulaire d'un droit à connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer »

La définition du point de départ applicable aux missions d'expertises reste cependant imprécise en raison des possibles suspensions ou interruptions de la prescription.

En conséquence et après restitution des pièces transmises en communication par les parties, les dossiers doivent être conservés au minimum 5 ans (20 ans maximum – prescription extinctive – art 2232) après la date du dépôt et de communication aux parties du rapport définitif par LRAR et notification à la juridiction concernée.

M9-DOSSIERS ET ECRITS- Commission Formation - Qualité dans l'expertise -mars 2010, MAJ décembre 2016



- I le dossier de l'expert de justice
- II les exemples de documents émis par l'expert
- III les écrits en cours d'expertise
- IV le pré rapport
- V les courriels
- VI les écrits nécessaires à une expertise dématérialisée

13

M9-DOSSIERS ET ECRITS- Commission Formation - Qualité dans l'expertise -mars 2010, MAJ décembre 201



### II - EXEMPLES DE DOCUMENTS ÉMIS PAR L'EXPERT

- D 01. Recherche de convenance dominante pour une réunion d'expertise
- D 02. Lettre aux parties pour la 1ère réunion d'expertise
- D 03. Lettre aux parties de la nécessité d'une consignation complémentaire et prorogation de délai
- D 04. Lettre au juge pour demande de consignation complémentaire et prorogation de délai
- D 05. Lettre d'envoi aux parties, d'un pré-rapport
- D 06. Lettre d'envoi au Président du tribunal, du rapport d'expertise
- D 07. Lettre d'envoi aux parties du rapport d'expertise
- D 08. Demande de taxation
- D 09. Lettre aux parties pour notification taxation (avec solde à recouvrer)
- D 10. Lettre aux parties pour notification taxation (sans solde à recouvrer)

M9-DOSSIERS ET ECRITS- Commission Formation - Qualité dans l'expertise -mars 2010, MAJ décembre 2016

### D. 01 – RECHERCHE DE CONVENANCE DOMINANTE POUR UNE RÉUNION D'EXPERTISE

En-tête de l'expert

Objet : recherche de convenance

Affaire X c/Y
Tribunal de....

Ordonnance n°....du .....

Ville et date

Courriel aux avocats et conseils des parties.

Recherche de convenance dominante pour une réunion d'expertise à (lieu à préciser)

Date et heure	03/06/16		04/06/16		05/06/16		11/06/16		12/06/16		13/06/16	
	9 H	14H	9H	14H								
Me (mail)												
Etc.												

Porter la mention O (oui) dans les cases correspondant à vos disponibilités

M9-DOSSIERS ET ECRITS- Commission Formation - Qualité dans l'expertise -MAJ déc 2016

# ]

### D.01 (fin)

Je vous remercie de me répondre par retour de mail et au plus tard le ....... La date de réunion sera fixée en fonction de la convenance dominante.

Vous voudrez bien vous assurer de la disponibilité de votre client, et de son éventuel conseil technique qui ne serait pas destinataire de la présente, préalablement à votre réponse dans le délai fixé.

Ordre du jour : Recueillir les documents visés à la mission Entendre les parties et leurs conseils Commencer la mission

Avec l'assurance de mes sentiments distingués,

(Cachet et signature)

16

15

### **D.02 - LETTRE DE CONVOCATION AUX** PARTIES POUR 1ÈRE RÉUNION D'EXPERTISE

En-tête de l'expert

LRAR

Ville, date

Réf. X c / Y-Z

Tribunal de ... Ordonnance du ....n°.... LRAR

M. et Mme X M. Y Sté Z

Madame, Messieurs,

J'ai été désigné expert de justice dans cette affaire. Après avoir recherché les convenances des avocats constitués et des conseils techniques identifiés, je vous informe que je fixe la première réunion d'expertise à une date de convenance commune (ou à une date de convenance dominante) parmi les réponses reçues :

sur les lieux du litige (adresse complète) Le (date et heure),

l'ordre du jour sera le suivant : (exemple)

recueillir les documents visés à la mission entendre les parties et leurs conseils commencer la mission

17

M9-DOSSIERS ET ECRITS- Commission Formation - Qualité dans l'expertise -mars 2010, MAJ décembre 2016

# **D.02** (fin)



Les documents relatifs à cette affaire doivent m'être adressés de préférence préalablement à cette réunion, listés et identifiés selon un bordereau récapitulatif. Afin que soit assuré le respect du principe de la contradiction, je vous rappelle que toutes ces pièces doivent être communiquées à toutes les parties à l'instance.

Monsieur et Madame X voudront bien m'adresser un plan, ou les indications utiles, pour se rendre sur les lieux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

(cachet et signature)

Copie : (liste des avocats et conseils techniques)

M9-DOSSIERS ET ECRITS- Commission Formation - Qualité dans l'expertise -mars 2010, MAJ décembre 2016



### D.03 – LETTRE AUX PARTIES SUR LA NÉCESSITÉ D'UNE CONSIGNATION COMPLÉMENTAIRE ET UNE PROROGATION DE DELAI (\*)

En-tête de l'expert Ville, date

Objet : Demande de consignation complémentaire

Réf. X c / Y-Z

Tribunal de... M. et Mme X

ordonnance n°...du.... M. Y

Sté Z

Madame, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'ordonnance, je vous prie de trouver cidessous, le projet de demande de provision complémentaire que j'adresserai sous quinzaine au magistrat chargé du contrôle, accompagné de vos éventuelles observations que vous voudrez bien me faire parvenir avant le (fixer une date).

Dans cette affaire qui concerne ...(rappeler sommairement les diligences principales effectuées).

M9-DOSSIERS ET ECRITS- Commission Formation - Qualité dans l'expertise -mars 2010, MAJ décembre 2016



### D.03 (fin)

Il me reste à ...(indiquer sommairement les diligences à venir). J'estime ainsi le montant prévisible de mes frais et honoraires :

- Frais engagés (selon relevé joint)
- Frais prévisibles

(lister les frais estimés du sapiteur, édition et reproduction, affranchissement, déplacement, honoraires de l'expert...)

......€

Total évaluatif HT TVA 19,6 % - TOTAL évaluatif TTC

consignation déposée Complément sollicité

=.....€ Pour tenir compte des délais administratifs, je solliciterai un report de la date de dépôt du rapport au xxxx.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

(cachet + signature)

= ......€

= ......€

= ...... €

<u>- ......€</u>

20

19

Copie : (avocats des parties)

### D.04 – LETTRE AU MAGISTRAT DE DEMANDÈ DE CONSIGNATION COMPLÉMENTAIRE ET PROROGATION DE DÉLAI

En-tête de l'expert

Ville, date

Réf. X c/Y

Tribunal de...

M. le Juge chargé du contrôle

Tribunal de ...

adresse

Monsieur le Juge,

ordonnance n°...du...

(\*)J'ai soumis le projet qui suit aux parties et à leurs conseils. Aucune observation n'a été formulée. En conséquence, je vous prie de bien vouloir considérer les demandes de provision et de délai complémentaires suivantes\*.

Dans cette affaire... (même texte que lettre d'information aux parties D.03)

21

M9-DOSSIERS ET ECRITS- Commission Formation - Qualité dans l'expertise -mars 2010, MAJ décembre 2016

# D.04 (fin)



« Il me reste à ...(même texte que D.03). J'estime ainsi le montant prévisible de mes frais et honoraires... » (reprendre le tableau détaillé D.03).

En raison des diligences restant à accomplir, je sollicite la consignation complémentaire de xxx ainsi qu'un report de date de dépôt du rapport au (date à préciser).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Juge, l'expression de ma haute considération (\*\*).

(cachet et signature)

Copie : (liste des avocats des parties) Etat prévisionnel du coût de l'expertise

22



# D.05 - LETTRE D'ENVOI AUX PARTIES D'UN PRÉ-RAPPORT

En-tête de l'expert

Ville, date

Réf. X c/ Y-Z

Tribunal de... ordonnance n°...

M. et Mme X M. Y

du... M. Y Sté Z

Madame, Messieurs,

Je vous prie de trouver sous ce pli un exemplaire d'un **pré-rapport**) de mes opérations. (énumération des diligences)

Je vous remercie de bien vouloir *me faire parvenir vos dernières observations* écrites éventuelles conformément aux dispositions du décret n° 2005-1 678 du 28 décembre 2005 (art 276 du CPC) et au plus tard le (\*) (date à préciser).

23

M9-DOSSIERS ET ECRITS- Commission Formation - Qualité dans l'expertise -mars 2010, MAJ décembre 2016

### **D.05** (fin)

Je répondrai à ces dernières observations écrites dans le rapport d'expertise qui sera rédigé et déposé à la suite.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

(cachet et signature)

Copie : liste des avocats et conseils + magistrat chargé du contrôle (\*)

24

### D.06 – LETTRE D'ENVOI AU PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DU RAPPORT D'EXPERTISE

En-tête de l'expert

Ville, date

Réf. X c/Y

Tribunal de... M. le Président ordonnance n°... du... Tribunal de ...

**LRAR** 

adresse

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint, en un original et une copie, mon rapport d'expertise. Je joins également dans le présent envoi le détail de mes frais et bonoraires

J'adresse aux parties à la cause, en recommandé avec avis de réception postal, et à leurs conseils un exemplaire de ce rapport. Conformément au décret 1451 du 24/12/12, cet envoi est également accompagné du détail de mes frais et honoraires?

Je vous souhaite bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

(cachet + signature)

25

M9-DOSSIERS ET ECRITS- Commission Formation - Qualité dans l'expertise -mars 2010, MAJ décembre 2016

### D.07 – LETTRE D'ENVOI AUX PARTIES DU RAPPORT D'EXPERTISE

Ville, date

Réf. *X / Y-Z* 

En-tête de l'expert

Tribunal de...
ordonnance n°...du...

M. et Mme X M. Y Sté Z

LRAR

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-joint copie du rapport que j'adresse en un original plus une copie à Monsieur le Président du Tribunal de *(Tribunal et Ville)* à l'issue de mes opérations.

Je vous informe que j'adresse à Monsieur le Juge chargé du contrôle une note justificative des frais et honoraires de .....euros TTC dont vous trouverez sous ce pli un exemplaire en copie. Conformément au décret 1451 du 24/12/12 (art 282 du CPC) vous pouvez adresser à la juridiction et moi même vos éventuelles observations dans un délais de 15j à/c de la réception de la présente.

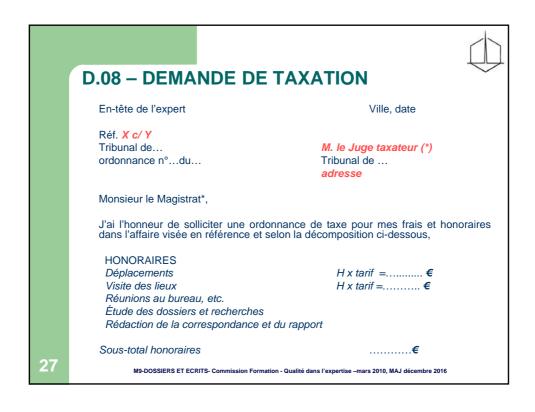
Avec le dépôt de ce rapport se clôt ma mission d'expertise (\*)

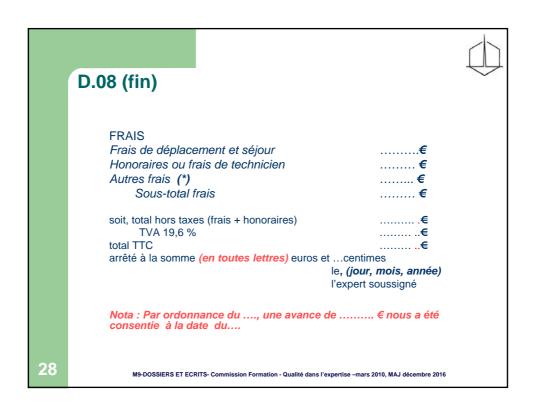
Je vous souhaite bonne réception de la présente,

et je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués. (cachet et signature)

Copie : avocats des parties LRAR (\*)

M9-DOSSIERS ET ECRITS- Commission Formation - Qualité dans l'expertise -mars 2010, MAJ décembre 2016





	D. 09 – LETTR	E AUX PARTIES	S POUR
	NOTIFICATION À RECOUVRE	N DE TAXATION R)	I (AVEC SOLDE
	En-tête de l'expert	Vill	e, date
	Réf. X c/Y		artie qui doit régler le solde des noraires)
	Tribunal de ordonnance n°du <i>LRAR</i> Monsieur.	(ac	dresse)
	Suite à mon dépôt du r	apport d'expertise pour l'affaire vis date de l'ordonnance de taxa es frais et honoraires à la somme	sée en référence, je vous informe que tion », le Tribunal de « nom de la e de (montant de la taxe en euros)
	Compte tenu de la pro somme complémentair vos soins est de <i>(mont</i>	ovision déjà versée au greffe de e mise à votre charge par la juric ant du complément fixé par l'on	(montant total de la provision), la diction et devant m'être acquittée par donnance de taxation).
	715 et 724.	, , , , , ,	la teneur des articles 714 alinéa 2 -
	1 7 7		
29	M9-DOSSIERS ET ECR	ITS- Commission Formation - Qualité dans l'expo	ertise –mars 2010, MAJ décembre 2016

# D. 09 (fin) Passé le délai légal du recours et en absence de celui-ci (formé selon les prescriptions de l'article 715) je me verrai, à défaut de règlement de la somme taxée, dans l'obligation de procéder, contre vous et par toutes voies de droit, au recouvrement de la somme restant due. Ceci en vous rappelant que, conformément à l'article 1.153 du code Civil les intérêts courent à partir de la date de l'ordonnance de taxe La règle l'exigeant je suis dans l'obligation de vous adresser ce courrier sous cette forme et je vous remercie de ne pas vous en formaliser. Comptant sur votre diligence, recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués. (cachet + signature) P.J.: copie de l'ordonnance Copie LRAR: (autres parties)



# D. 10 (fin) La règle l'exigeant je suis dans l'obligation de vous adresser ce courrier sous cette forme et je vous remercie de ne pas vous en formaliser. Comptant sur votre diligence, recevez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués. (cachet + signature) P.J.: copie de l'ordonnance Copie par LRAR: (autres parties)



- I le dossier de l'expert de justice
- II -les exemples de documents émis par l'expert
- III les écrits en cours d'expertise
- IV le pré rapport
- V les courriels
- VI les écrits nécessaires à une expertise dématérialisée

33

M9-DOSSIERS ET ECRITS- Commission Formation - Qualité dans l'expertise -mars 2010, MAJ décembre 201



# III.1 - LES ÉCRITS EN COURS D'EXPERTISE

Les notes adressées aux parties par l'expert lors du déroulement de ses opérations peuvent être :

- des comptes rendus de réunions,
- des informations précisant l'avancement ou des recherches effectuées par l'expert,
- des réponses à des dires ou sur l'exploitation de nouvelles pièces communiquées par les parties,
- des demandes particulières de l'expert aux parties.

34



### III.2 - LES ÉCRITS EN COURS D'EXPERTISE (fin)

Les comptes rendus des réunions d'expertise doivent comprendre :

- la liste des participants,
- l'état des pièces communiquées par les parties, préalablement à la réunion, et au cours de celle-ci,
- la nature des investigations et constatations effectuées par l'expert,
- les observations des parties,
- les demandes de l'expert aux parties et de communication de pièces complémentaires,
- les suites et coût prévisibles des opérations.

M9-DOSSIERS ET ECRITS- Commission Formation - Qualité dans l'expertise -mars 2010, MAJ décembre 2016

35



### **SOMMAIRE**

- I le dossier de l'expert de justice
- II -les exemples de documents émis par l'expert
- III les écrits en cours d'expertise
- IV le pré rapport
- V les courriels
- VI les écrits nécessaires à une expertise dématérialisée

36



### IV.1- PRE - RAPPORT

Inclus ou non par la juridiction dans la mission de l'expert avant le dépôt de son rapport ce document de synthèse, destiné et devant être lu par des non professionnels, est toujours utile.

### Il doit permettre de,

- purger le débat technique.
- préparer les conclusions définitives de l'expert.
- achever sa mission dans les meilleures conditions et dans le respect permanent du principe de la contradiction.

Ce document est adressé à tous les participants, parties, avocats, conseils techniques.

37



# IV.2 - PRE - RAPPORT (fin)

### Exemple de présentation du document :

### A. LES FAITS:

A1. Introduction : l'expertise et ses composantes – les pièces reçues

A2. Description : les faits allégués ou examinés,

les diligences accomplies et les résultats factuels obtenus

### **B. L'AVIS DE L'EXPERT:**

B1. Discussion : les limites des travaux effectués

l'analyse technique, tous les arguments et l'avis en résultant

B2. Conclusion : la réponse synthétique aux questions posées

Se reporter au plan détaillé proposé dans le module N°8 de formation « LE RAPPORT D'EXPERTISE »

38



- I le dossier de l'expert de justice
- II -les exemples de documents émis par l'expert
- III les écrits en cours d'expertise
- IV le pré rapport
- V les courriels
- VI les écrits nécessaires à une expertise dématérialisée

M9-DOSSIERS ET ECRITS- Commission Formation - Qualité dans l'expertise -mars 2010, MAJ décembre 20



### **V – LES COURRIELS**

- Pour la communication par courrier électronique, se reporter au document "Guide du bon usage du courriel" annexé au présent module (CNCEJ Commission communication 10.02.11)
- Ce document énonce les limites des transmissions par courriel. Sécurité, confidentialité.
- L'envoi de documents de manière contradictoire et respectant les bonnes pratiques en matière de sécurité passe par les outils de dématérialisation convenus entre la Chancellerie et le Conseil national.

M9-DOSSIERS ET ECRITS- Commission Formation - Qualité dans l'expertise -mars 2010, MAJ décembre 2016

40



- I le dossier de l'expert de justice
- II -les exemples de documents émis par l'expert
- III les écrits en cours d'expertise
- IV le pré rapport ou la note de synthèse
- V les courriels
- VI les écrits nécessaires à une expertise dématérialisée

M9-DOSSIERS ET ECRITS- Commission Formation - Qualité dans l'expertise -mars 2010, MAJ décemb



### VI – LES ECRITS NECESSAIRES A L'OUVERTURE D'UNE EXPERTISE DEMATERIALISEE

Le principe général de l'outil de dématérialisation OPALEXE, c'est :

- Un certificat électronique permettant identification et authentification des accès,
- Un espace collaboratif qui est l'espace sécurisé de l'expertise.

42

41



### VI – LES ECRITS NECESSAIRES A L'OUVERTURE D'UNE EXPERTISE DEMATERIALISEE

- 1ère information des avocats de l'intention de procéder à une expertise dématérialisée dans la prise de convenance pour la 1ère réunion (D01)
- 2. **2**ème information des avocats et des parties dans la convocation à la 1ère réunion d'expertise **(D02)**
- 3. Confirmation de la position définitive des parties noté par l'expert dans son CR établi à l'issue de la 1ère réunion
- 4. Demande d'un certificat logiciel pour une partie non assistée

M9-DOSSIERS ET ECRITS- Commission Formation - Qualité dans l'expertise -mars 2010, MAJ décembre 2010



Le présent support de formation a été élaboré par la Commission Formation – Qualité dans l'expertise FQE

sur la base des travaux de Jean François JACOB, expert près la Cour d'appel d'Aix-en-Provence Claude SCHAEFFER expert honoraire près la Cour d'appel de Bordeaux

Le Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice remercie très chaleureusement tous les participants à la commission FQE

### Merci de votre attention

44

43